

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2135

Edition du 26 septembre 2016 DANS CE NUMÉRO

Schwyz met à plat le taux unique (Yvette Jaggi)

A quatre contre un, les citoyens schwytzois rejettent la proposition qui devait sauver les finances cantonales

Horaire au Gothard, à quel prix? (Michel Béguelin)

Autant le savoir: la résistance de l'air est un facteur de coût d'exploitation des tunnels ferroviaires

Le service public audiovisuel, pionnier d'un nouveau modèle de rémunération des auteurs? (François-Xavier Viallon)

Avec la série *Game of Thrones*, la SSR fidélise le public jeune et témoigne d'un esprit d'innovation

Le franc, la BNS et la question de son indépendance (Noël Benalou)

Même si la BNS fait bon usage de son indépendance, il serait bon qu'elle passe contrat avec le Conseil fédéral

Schwyz met à plat le taux unique

A quatre contre un, les citoyens schwytzois rejettent la proposition qui devait sauver les finances cantonales

Yvette Jaggi - 26 septembre 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29925

Après des années de déficits annuels, le Conseil d'Etat schwytzois élu en mars dernier a inscrit l'équilibre durable des finances cantonales à son programme pour la législature 2016-2020.

Deux voies sont envisagées pour atteindre cet objectif: la poursuite du programme d'économies budgétaires en vigueur depuis plusieurs exercices et «l'aménagement» du système fiscal en vue d'améliorer les recettes et, surtout, de diminuer les paiements compensatoires nets au titre de la péréquation financière intercantonale dont Schwyz est avec Zoug le plus gros donateur.

Pour une exploitation accrue de la capacité contributive des Schwytzois, c'est désormais manqué, sous la forme prévue en tout cas. Ce dimanche 25 septembre, les citoyens, convoqués par un référendum obligatoire sur un nouveau système d'imposition, ont dit non à quatre contre un (78,8%) à l'introduction d'une taxation à taux dit unique, alias *flat tax* (DP 2132).

Au vu du résultat d'une indiscutable netteté, le PS schwytzois se proclame confirmé dans son rôle de premier parti d'opposition, comme s'il était l'auteur principal du rejet massif. Or, aux élections cantonales de

mars dernier, le PS et ses alliés obtenaient seulement 15,2% des suffrages et donc 15 sièges au Grand Conseil. En réalité, seul le PLR (21,6% aux élections cantonales) s'était prononcé en faveur du nouveau système fiscal, approuvé par un maigre 21,2% des votants.

Ces chères classes moyennes

Le refus schwytzois était attendu, dans la mesure où toute la campagne en vue de la votation du 25 septembre s'est faite au nom et pour la défense des chères classes moyennes, prétendument attaquées dans leur survie. Rappelons que cette catégorie de contribuables est particulièrement étendue et relativement bien lotie à Schwyz. De fait, le taux unique de 5,1% aurait été applicable, pour les personnes seules, à partir d'un revenu imposable de 250'000 à 360'000 francs selon les communes; pour les couples sans enfants, cette limite aurait atteint entre 470'000 et 685'000 francs et pour les couples avec deux enfants entre 475'000 et 690'000 francs. Au-dessous de ces montants, les taux réels auraient été inférieurs, comme déjà précisé ici (DP 2132).

Ces chiffres, pourtant publiés en réponse à une <u>petite</u> <u>question</u> de deux députés socialistes, n'ont guère trouvé place dans le débat public, implicitement centré sur le taux unique dont auraient dû bénéficier les contribuables les plus aisés. En 2012, 3,8% de contribuables représentaient 43,8% des recettes de l'impôt sur le revenu. Pour la fortune, ces proportions atteignaient 5,2% et pas moins de 82%.

En votation populaire, les trois communes dans lesquelles se regroupent la plupart de ces privilégiés ont donné un taux d'approbation à peine supérieur (25,3%) à celui de l'ensemble du canton (21,2%). Autant dire que les bénéficiaires présumés de la réforme ne l'ont de loin pas tous approuvée dans le secret de l'isoloir – par solidarité ou calcul on l'ignore.

Inversement, dans deux des trois villes du canton comptant chacune plus de 10'000 citovens, Einsiedeln et Schwyz, les majorités rejetantes s'élèvent de deux à cinq points au-dessus du pourcentage cantonal. Elles comptent l'une et l'autre environ 14% d'étrangers parmi leurs résidents, tandis que la troisième, Freienbach, qui figure parmi les communes les plus riches, recense 23% d'étrangers. Une particularité présente dans les arrièrepensées, avec son vraisemblable cortège d'arrangements forfaitaires sur lesquels, à Schwyz comme

ailleurs, flotte un mystère persistant.

Le refus de Schwyz, venant après celui de Thurgovie en 2009, confirme le profond attachement de la grande majorité des citoyens-contribuables à la règle de la progressivité de l'impôt sur toute l'échelle des revenus et de la fortune. Les propositions du PS vont évidemment dans ce sens. Pas question de ménager les poules aux œufs d'or, attaquables jusqu'au dernier carat.

Les juristes sont moins catégoriques, comme le rappelait récemment le juge fédéral suppléant Alois Camenzind, par ailleurs ancien chef de l'administration schwytzoise des contributions. Certes, ils pensent qu'une courbe progressive correspond mieux qu'une courbe linéaire au principe constitutionnel de l'imposition en fonction de la capacité économique. Mais ils n'excluent pas pour autant l'application d'une flat tax au niveau cantonal. Il suffit que le système ne comprenne pas de modalités excessives, ce qui

exclut évidemment les taux dégressifs.

A quoi le professeur Bernard Dafflon (DP 2058) et d'autres spécialistes de la fiscalité ajoutent une condition nettement plus exigeante et moins facilement vérifiable. Pour eux, l'équité commande que le taux unique s'applique à des montants imposables clairement déterminés, débarrassés de toute la batterie de déductions dont certains contribuables, en général non salariés, savent faire un profitable usage.

Horaire au Gothard, à quel prix?

Autant le savoir: la résistance de l'air est un facteur de coût d'exploitation des tunnels ferroviaires

Michel Béquelin - 23 septembre 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29915

Curieux lièvre soulevé par la NZZ am Sonntag du 4 septembre. L'horaire prévu dès le 11 décembre prochain, date de la mise en service du nouveau tunnel de base du Gothard, pourrait ne pas fonctionner: «Les ingénieurs auraient sous-estimé un phénomène physique», en l'occurrence, la résistance de l'air dans un tube.

Les faits. L'article précité rappelle que dans les deux galeries du tunnel de base les trains poussent 57 kilomètres d'air devant eux. Chaque demiheure, l'horaire prévoit un convoi de voyageurs à 200 km/h circulant dans l'espacetemps adéquat entre deux

paires de trains de marchandises roulant à 100 km/h. Une construction rigoureusement chronométrée.

Si les simulations par ordinateurs sont séduisantes, il apparaît que, dans la réalité, les déplacements d'air provoqués par les trains occasionnent des coups de piston qui perturbent sérieusement la traction des compositions voyageurs ETR 610. Il se pourrait bien que leur vitesse doive être réduite, d'où un horaire à revoir complètement, trois mois avant l'entrée en service.

L'Office fédéral des transports a sèchement démenti: «Les calculs sont justes, la vitesse maximale et la masse remorquable prévues peuvent être atteintes et l'horaire respecté.» Circulez, il n'y a rien à voir.

Voire. L'OFT ne dit rien de deux informations techniques figurant dans l'article précité, qui peuvent apparaître comme marginales dans un débat sur l'horaire: d'une part, pour des raisons d'économies, les galeries du Gothard ont un diamètre de 10 centimètres inférieur à celles du Lötschberg; d'autre part, les nouvelles compositions Stadler EC 250 qui entreront en service en 2019 ont une largeur supérieure de 17

centimètres à celle des ETR 610, pour une motorisation équivalente.

A l'évidence, ces deux données, incontestées, aggravent sérieusement le problème de la résistance de l'air. Comme on sait, celle-ci augmente selon le carré de la vitesse, à l'air libre. Par conséquent, dans un tube de 57 kilomètres de long, les coûts d'exploitation explosent. Tout naturellement.

Diamètre des galeries et largeur des trains

Comme le relèvent deux études sérieuses, les galeries du Gothard disposent d'une section de 42 m², soit cinq mètres carrés de moins que celles du Lötschberg. Bien sûr, la consommation d'énergie a fait l'objet de multiples essais pour toutes les variétés de trains lors de la mise en service en 2007 de ce premier tunnel de base. Les résultats de ces tests, joints aux neuf ans d'expériences quotidiennes, servent de modèles au Gothard, complétés par des essais spécifiques, avec un objectif primordial: la consommation d'énergie doit rester dans le cadre de la consommation de la ligne de montagne. Les simulations montrent que c'est le cas.

Dès lors, sur le plan de la dépense énergétique, Lötschberg et Gothard ont été considérés comme étant à peu près semblables. Les cinq mètres carrés de différence entre les deux tunnels dans la section des galeries au détriment du Gothard sont bien admis, mais leur influence sur la résistance de l'air a été jugée insignifiante.

Or les lois de la physique de l'air sont têtues: section et longueur des galeries sont déterminantes. En fait, pour la seule traction, en supposant que la surpression engendre un coût supplémentaire moyen, toutes catégories de trains et autres conditions confondues. de 20 francs par km/train, la facture atteindrait un montant de 1'140 francs par convoi, donc pour les 325 trains quotidiens prévus de 370'000 francs par jour, soit 135 millions par an, somme incompressible pour toute le durée de vie du tunnel...

Un montant vertigineux que j'espère évidemment très exagéré. A vérifier.

De toute façon, le surcoût existe par rapport au Lötschberg, surcoût qui n'apporte rigoureusement aucun avantage. Quelle qu'en soit la valeur, elle plombe les coûts du tunnel. D'où la question: qui a décidé de réduire de 10 centimètres le diamètre des galeries du Gothard (et du Mont-Ceneri) pour faire des économies?

En termes de capacité et de coûts, l'exploitation d'un long tunnel est d'autant plus optimale que la vitesse des divers trains est plus unifiée. La ligne de faîte du Gothard (83 kilomètres) est un excellent exemple: la vitesse y est pratiquement semblable pour les trains de marchandises et de voyageurs (80 km/h), alors

que dans le tunnel sommital de 15 kilomètres en droite ligne, la différence des vitesses est de l'ordre de 30 km/h seulement. Ainsi, les coûts d'exploitation sont parfaitement maîtrisés tout en garantissant la gestion optimale des capacités.

Pour le tunnel de base, avec l'horaire prévu actuellement, c'est la situation inverse. La différence de vitesse entre trains de marchandises (100 km/h) et voyageurs (200 km/h) est extrêmement pénalisante, en termes de coûts d'exploitation et de stabilité de l'horaire. Pire, elle limite les capacités de marchandises à moyen et long termes. Par ailleurs, l'option prévue en cas de retard des trains de voyageurs d'autoriser ceux-ci à rouler à 249 km/h (?) est un non-sens économique en exploitation courante: rattraper les minutes de retard dans le tronçon de ligne où les coûts d'énergie sont démultipliés ne peut s'envisager que dans des cas tout à fait exceptionnels.

En revanche, la variante visant à réduire à 160 km/h la vitesse des trains de voyageurs diminuerait de 50% la consommation d'énergie de ces trains, tout en laissant une marge de capacité suffisante pour doubler au moins à moyen terme le trafic des marchandises.

Cette variante d'une fourchette réduite des vitesses doit s'imposer pour le Gothard de base. Comme elle s'est imposée pour la ligne de montagne, comme elle s'est aussi imposée dans l'exploitation du tunnel sous la Manche (DP 2119), presque aussi long que le Gothard, où la vitesse des rames Eurostar, capables de rouler à 320 km/h, a été ramenée à 160 km/h pour la rapprocher au mieux de celle des trains de marchandises (120 km/h).

Le tunnel sous la Manche est rentable, avec une grande souplesse dans la gestion des capacités. Pour le bien du porte-monnaie des usagers du rail et des contribuables suisses, il est impératif que le Gothard de base soit exploité, dès le début, selon des normes dont l'efficacité est prouvée.

Le service public audiovisuel, pionnier d'un nouveau modèle de rémunération des auteurs?

Avec la série Game of Thrones, la SSR fidélise le public jeune et témoigne d'un esprit d'innovation

François-Xavier Viallon - 22 septembre 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29907

Tandis que les *majors* de l'audiovisuel prônent le *statu quo* sur le droit d'auteur, la SSR élargit son offre en proposant des séries dont le visionnement est jusqu'à présent largement couvert par le téléchargement illégal.

Pour la ixième fois, la droite attaque le service public des médias. Elle reproche à la SSR de vouloir s'approprier des parts d'audience issues du divertissement, thème dont la production et/ou la diffusion devraient incomber en priorité au privé. Exemple phare de cette réorientation stratégique: la série Game of Thrones dont la SSR a diffusé la dernière saison avec un seul jour de décalage par rapport à sa retransmission en Amérique du Nord.

Alors que le <u>privé</u> fait face à des difficultés financières et est fortement dominé par l'offre étrangère, la SSR s'attelle à surmonter le décalage entre

l'offre légale et la demande de divertissement, définie en grande partie par le public jeune. Ce dernier utilise en effet comme principale source de divertissement une voie illégale, celle du partage de pair à pair par l'Internet.

Or, dans la grande majorité des cas, le partage de pair à pair ne respecte pas le droit d'auteur, car il ne permet pas de les rétribuer, dépasse les frontières territoriales pour lesquelles sont négociées les licences de diffusion et fait fi des limites temporelles légales encadrant notre consommation de divertissement. Dès lors, une lutte juridique contre le partage, une pratique aussi vieille que l'Internet, car intrinsèquement liée à sa structure en réseau, a été engagée par les détenteurs de droits.

Mais cette lutte ne fait qu'accumuler les échecs: <u>échec</u> à <u>coexister</u> avec le principe de neutralité du Net (limitation du rôle des opérateurs télécom à la transmission d'informations, voir à ce propos l'article 66b du projet de loi sur le droit d'auteur), échec à assurer une diffusion des savoirs et traditions culturelles (par exemple en limitant l'usager à un rôle de récepteur), et échec par le frein à l'innovation que cette lutte impose à la création et à l'utilisation des nouvelles technologies.

Dans le domaine de la musique, cette lutte n'a pas empêché Google de phagocyter une part importante des rentes des majors et des auteurs, tout en imposant son modèle de diffusion et de rémunération. Pourtant, la logique sousjacente au modèle de rémunération de sa filiale YouTube est pour le moins discutable: à défaut d'un accord avec les détenteurs de droits. l'auteur doit explicitement demander à l'entreprise de lui restituer une

part des recettes publicitaires provenant du visionnement de ses contenus, sans quoi le monopoliste empoche la différence.

Or, en achetant les droits de diffusion de Game of Thrones, la SSR verse une manne compensatoire pour la diffusion d'épisodes au nom de tous les contributeurs de Billag, et donc, de facto, aussi pour les canaux de partage par l'Internet - la connexion étant elle aussi soumise à la redevance. Cela revient à conférer une plus grande légitimité au partage, même si quelques problèmes juridiques persistent: le partage pour des consommateurs en dehors de la Suisse n'est pas payé par Billag, et les pauses publicitaires sont coupées de la vidéo téléchargée.

La rétribution des auteurs par l'achat de droits au travers d'un acteur indépendant et collectif tel que la SSR reste la méthode conférant à l'individu le plus de liberté dans sa consommation de l'offre médiatique, tout en assurant un partage équitable des rentes dues à l'auteur. Cette logique prévaut largement dans la musique par le biais des sociétés privées détentrices de droits, à la différence majeure que ces dernières ont un intérêt financier à ce que les consommateurs consomment et paient leur offre, ce que la SSR

n'a tout simplement pas: elle remplit un mandat légal allant bien au-delà de la course à l'audimat ou au clic (information régionale, représentation de la diversité linguistique, diffusion de la culture et du sport), et seuls 30% de ses revenus dépendent de la publicité.

A l'heure du tout numérique, le politique semble bien loin des réalités et exprime un manque de reconnaissance face à un service public des médias qui s'efforce, en toute indépendance, d'accompagner l'évolution des usages médiatiques plutôt que de défendre obstinément le *statu quo* juridique.

Le franc, la BNS et la question de son indépendance

Même si la BNS fait bon usage de son indépendance, il serait bon qu'elle passe contrat avec le Conseil fédéral

Noël Benalou - 20 septembre 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29901

La décision de la Banque nationale suisse (BNS) d'abolir le taux plancher n'est-elle pas la plus appropriée pour inciter les acteurs économiques à privilégier les mesures structurelles en faveur de l'investissement de productivité, de l'innovation et de la formation du capital humain, sachant que la politique industrielle de type colbertiste ne fait pas partie de la culture économique de la Suisse?

L'histoire nous montre que l'économie suisse s'est toujours adaptée à l'appréciation du franc en se spécialisant dans les industries à forte valeur ajoutée et en privilégiant la compétitivité hors prix (DP 2095a). Compte tenu de ces considérations, le risque de désindustrialisation et les difficultés temporaires rencontrées par certaines entreprises exportatrices ne sont-ils pas exagérés dans le but d'obtenir le soutien de l'Etat sous forme de

subventions à l'exportation ou de garantie publique contre les risques de change?

Cependant, force est de constater que la politique monétaire n'est pas exclusivement responsable des difficultés réelles ou supposées de certains acteurs économiques. Ainsi, tous les secteurs ne sont pas logés à la même enseigne et les difficultés rencontrées par certaines entreprises ne semblent pas avoir une cause

monétaire liée à la force du franc.

Par exemple, la baisse de la demande adressée à l'industrie horlogère s'expliquerait par la moralisation de la vie politique en Chine, par le ralentissement de la croissance et sans doute par la chute du tourisme d'achats, en raison notamment des attentats de Paris. De même les difficultés du secteur touristique ne sont qu'en partie d'origine monétaire, car il se trouve en réalité confronté à la concurrence de la France et de l'Autriche. Pour survivre, le tourisme est condamné à innover, sachant que la force actuelle du franc ne lui facilite pas la tâche en l'obligeant à raboter ses marges via des remises de prix.

Propositions de solutions tous azimuts

Face à la persistance de la vigueur du franc et à ses inconvénients à court terme, les propositions susceptibles de sortir la Suisse de cette mauvaise passe prolifèrent. Mais comme elles comportent toutes à la fois des avantages et des inconvénients, elles peinent à faire l'unanimité. Ainsi le parti socialiste, l'Union syndicale suisse et certains exportateurs demandent la réintroduction d'un nouveau taux plancher afin de préserver la croissance et les emplois. De toute manière, la BNS est contrainte d'intervenir sur le marché des changes, avec ou sans objectif de change explicite. Cependant, une telle solution n'est plus praticable, car elle poserait un sérieux

problème de crédibilité et pourrait nuire aux autorités monétaires en les mettant dans une situation de faiblesse face aux spéculateurs.

L'alternative pourrait consister en un contrôle des capitaux et la taxation des activités spéculatives. Mais là encore ces instruments sont peu compatibles avec la culture économique libérale de la Suisse. Bien évidemment, celleci n'est pas immuable et pourrait évoluer sous la pression d'événements sur lesquels la Suisse ne semble pas avoir de prise, comme la croissance et les divers chocs adverses affectant ses principaux partenaires commerciaux en raison du fort degré d'extraversion de son économie et d'un marché de capitaux de dimension internationale.

L'autre idée qui revient sans cesse sur le tapis est la création d'un fonds souverain, à l'instar de celui de la Norvège, afin de compenser le manque d'appétit des investisseurs institutionnels pour l'investissement à l'étranger. Aux yeux des dirigeants anciens et actuels de la BNS, il s'agit d'une fausse bonne idée dans la mesure où elle ne changerait pas fondamentalement la donne sur le marché des changes. En outre, la BNS place déjà ses réserves de change dans des obligations et des actions.

Mais la proposition en question veut que la BNS prenne davantage de risques en investissant les fruits amers d'une crise de change dans les actifs privés à l'étranger afin d'affaiblir le franc. D'aucuns lui reprochent de ne pas profiter de cette manne pour reconstituer le stock d'or dont une partie substantielle a été vendue au cours de ces dernières années.

Or, l'institution a besoin de garder ses réserves sous une forme plus ou moins liquide pour pouvoir mener à bien sa politique monétaire. Par ailleurs, les caisses de pension et les assurances disposent de sommes colossales qu'elles rechignent à investir dans des actifs étrangers, sans doute en raison d'une légitime aversion pour la prise de risque. Dans ces conditions, il serait absurde de demander à une banque centrale indépendante, mais soucieuse de la défense de l'intérêt général, de corriger une défaillance du marché. Au risque de se faire l'avocat du diable, la BNS tente d'atteindre cet objectif via la politique des taux négatifs au point de susciter l'ire des banques cantonales et d'autres acteurs économiques, tels les épargnants ou les horlogers dont les critiques se font récurrentes dans la presse.

L'indépendance sacrée de la BNS

Au-delà du débat technique concernant la politique monétaire à mettre en œuvre pour gérer la relation entre le franc et l'euro, compte tenu de la dépendance structurelle de la Suisse vis-à-vis de la zone euro et du statut de valeur refuge de la monnaie

helvétique, il est difficile de reporter toujours le débat sur l'indépendance de la BNS. Si cette indépendance est considérée par beaucoup comme une vache sacrée, cela tient sans doute au fait que la politique monétaire est fortement associée au havre de stabilité et de prospérité que représente la Suisse, et ce tant dans les séries statistiques que dans l'imaginaire des citoyens suisses.

Pourquoi a-t-on besoin d'une banque centrale indépendante? Pour paraphraser Georges Clémenceau, la monnaie est chose trop sérieuse pour être laissée entre les mains des politiciens. Ceux-ci sont souvent préoccupés par le court terme et l'agenda électoral. Dans ces conditions, il n'est pas certain que l'instrument monétaire soit utilisé exclusivement en faveur du bien-être des citoyens. De surcroît, la démocratie engendre un biais inflationniste en raison du cycle électoral, comme en témoignent les politiques de stop and go pratiquées par les grandes démocraties dans le passé.

L'indépendance de la banque centrale viserait donc à protéger la société contre cette tentation du court terme.
Cependant, on peut craindre qu'une banque centrale trop focalisée sur l'objectif de stabilité des prix néglige sa fonction de stabilisation afin de neutraliser les chocs adverses de l'offre et de la demande.
D'ailleurs le mandat confié à la BNS par le pouvoir politique s'inscrit par bien des côtés

dans cette logique de conservatisme en matière monétaire. Car si la Banque nationale a l'obligation de veiller à la qualité de la monnaie émise, elle dispose de manière implicite d'un pouvoir discrétionnaire pour lutter contre les forces déflationnistes, souvent par le truchement du taux de change, comme c'est le cas actuellement.

Les dirigeants de la BNS ont toujours interprété leur mandat avec pragmatisme et souplesse, ce qui leur confère d'ailleurs une certaine réputation, sachant que ce mécanisme autorise la discrétion en matière de politique monétaire, sans pour autant déclencher une spirale d'anticipations inflationnistes incontrôlables. Néanmoins, l'affaire du taux plancher imposé par la crise au sein de la zone euro semble avoir affecté négativement la crédibilité de la Banque nationale. C'est pourquoi le retour à un lien fixe entre le franc et l'euro n'est pas réaliste, quand bien même une banque centrale ne peut pas faire faillite comme une banque commerciale du fait qu'elle dispose d'un pouvoir de création monétaire illimité. Le danger vient principalement de l'explosion du bilan et de son corollaire, l'exposition à des pertes comptables.

Les travaux empiriques montrent une corrélation négative entre le taux d'inflation et le degré d'indépendance des banques centrales: la stabilité des prix prévaut dans les pays où les

banquiers centraux se trouvent placés à l'abri des pressions politiques. Dans cette histoire empirique, la BNS est souvent citée comme la banque archétypale dans la mesure où elle paraît indissolublement associée à la prospérité de l'économie helvétique depuis sa création en 1907.

Il convient de s'interroger sur le concept d'indépendance de la banque centrale, d'autant plus que s'y ajoute celui de responsabilité démocratique. En Suisse, la gestion de la politique monétaire est confiée à un directoire de trois personnes choisies par le pouvoir politique en fonction de leurs compétences techniques. Ces ingénieurs de la monnaie n'ont pas à rendre compte à la société, alors que leurs décisions peuvent être lourdes de conséquences sur la situation des ménages (emplois, revenus, patrimoines).

A la recherche du contrat optimal

La Constitution précise le mandat de la BNS. Celle-ci ne doit recevoir aucune instruction des responsables politiques. Pour toutes ces raisons, on peut se demander s'il n'est pas opportun de revisiter l'indépendance de la BNS en analysant sa relation dans un cadre de délégation, ainsi que le suggère le modèle de principal-agent, afin d'introduire une bonne dose de responsabilité démocratique. Car dans la situation actuelle, c'est la technocratie qui prime sur la démocratie. Cette

situation de fait est tolérée tant que la politique monétaire engendre les résultats escomptés par la société.

L'approche contractuelle pourrait représenter un bon substitut au conservatisme, lequel semble offrir une rente aux banquiers centraux en leur permettant de s'abriter derrière leur mandat. Cette approche, telle que développée par l'économiste Carl Walsh (1995) ne néglige pas la question des incitations. Elle limite l'indépendance de la banque centrale à la gestion des instruments et implique la responsabilité personnelle des dirigeants dans la mesure où leur sort est fortement.

conditionné par les résultats de la politique monétaire. C'est pourquoi l'indépendance de la banque centrale sous forme contractuelle semble une voie prometteuse à explorer pour répondre à la contestation des décisions technocratiques.

Le schéma contractuel de la Banque centrale de la Nouvelle-Zélande pourrait servir de modèle: le gouverneur de la banque centrale est responsable des résultats de la politique monétaire. Il jouit d'une indépendance instrumentale entière. En revanche les objectifs de la politique monétaire sont définis en collaboration avec le ministre

des finances. En cas de mauvais résultats, le gouvernement qui doit rendre compte au parlement s'arroge le droit de changer temporairement l'orientation de la politique (procédure d'«override»). De même, le gouverneur peut voir sa rémunération et/ou le budget de l'institution révisés à la baisse, voire perdre son poste.

Ce modèle a au moins le mérite de ne pas conférer un statut de dieux de l'Olympe aux dirigeants de la banque centrale. Ils sont eux aussi des mortels. Et comme tels ils doivent rendre des comptes aux mortels qui pâtissent de leurs décisions.

Ce magazine est publié par <u>Domaine Public</u>, Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre <u>licence CC</u>: publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur <u>domainepublic.ch</u> pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un <u>don</u>.

Index des liens

Schwyz met à plat le taux unique

http://www.sz.ch/documents/Regierungsprogramm_2016_2020.pdf

https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/41558.pdf

http://www.nzz.ch/schweiz/mit-flat-rate-tax-aus-dem-nfa-loch-1.18643827

http://www.domainepublic.ch/articles/29790

http://www.domainepublic.ch/articles/26730

http://www.sz.ch/documents/KA_16_16_Steuergesetzrevision.pdf

http://www.sz.ch/documents/Steuergesetz1474803422268.pdf

http://www.spschwyz.ch/publikationen/medienmitteilungen/sp-bodigt-ungerechte-flat-rate-tax

http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/standarddie-flatratetax-belastet-den-mittelstand-zu-stark/story/1365 1181#mostPopularComment

http://www.domainepublic.ch/articles/26730

Horaire au Gothard, à quel prix?

http://www.pressreader.com/switzerland/nzz-am-sonntag/20160904/281492160756035

https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home/detec/medias/interviews-et-prises-de-position/stellungnahm-

-des-bav-zu-einem-artikel-der-nzz-am-sonntag.html

https://www.swissbib.ch/Record/087131242

https://www.tib.eu/en/search/id/iud%3Asid~I0964249/Traktionsenergiebedarf-der-Gottha-

d-Basislinie/?tx_tibsearch_search%5Bsearchspace%5D=tn

http://www.cff.ch/groupe/medias/dossier-medienschaffende/tunnel-du-saint-gothard.html

http://www.domainepublic.ch/articles/29221

Le service public audiovisuel, pionnier d'un nouveau modèle de rémunération des auteurs?

http://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/20559621

https://www.youtube.com/watch?v=cXJRalfM2UA&feature=youtu.be

http://www.lemonde.fr/technologies/article/2010/04/14/la-neutralite-du-net-en-debat_1333301_651865.html

https://www.laquadrature.net/fr/neutralite_du_Net

http://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/aktuell/news/2015/2015-12-11.html

http://cnnumerique.fr/neutralite/

Le franc, la BNS et la question de son indépendance

http://www.domainepublic.ch/articles/28175

https://www.letemps.ch/economie/2015/03/22/faire-bns-un-fonds-souverain-une-mauvaise-idee

https://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_centrale

http://www.parisschoolofeconomics.com/chassagnon-arnold/m2_2011.pdf

https://www.researchgate.net/publication/4731564_Optimal_Contracts_for_Central_Banks

https://doc.rero.ch/record/2631?ln=fr

http://www.unifr.ch/heed/assets/files/2002wp_353.pdf